



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mardi 16 Juin 2015

JV2 AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS CCE et CE d'informations 5 et 8 JUIN

Un CCE HERAKLES s'est déroulé vendredi 5 juin et des CE d'établissement se sont tenus lundi 8 juin dans la continuité du processus d'information/consultation. Sur l'ensemble de ces réunions, les élus ont posé 15 pages de questions. Beaucoup sont restées sans réponses.

L'organisation : Des documents techniques essentiels (comme le PMT sur 5 ans, programme files, business plan, organigramme nominatif et effectifs associés etc...) sont demandés depuis le début. Au 05 juin 2015, début de l'Information/Consultation CCE et CE, ces informations ne sont toujours pas communiquées aux Instances **Représentatives** du Personnel.

SUD a demandé le détail de l'organisation RH et son articulation avec la direction des sites. Les explications données en séance ne sont pas plus claires que les quelques documents fournis.

Les objectifs d'économies du projet ASL sont supposés, entre autre, reposer notamment sur les fonctions supports. Malgré nos questions pour plus de précisions nous n'avons pas obtenus d'informations détaillées.

Stratégie : La direction présente la nécessité d'être compétitif sur le marché du spatial (projet Ariane 6) et la création d'ASL comme un tout. Pourtant, les moyens pour concurrencer l'américain Space X (soutenu financièrement par les Etats-Unis) ne peuvent être atteints qu'avec le soutien des Etats Européens. L'enjeu des économies attendues par la création d'ASL est plutôt l'augmentation des dividendes pour les actionnaires. Si le projet Ariane 6 nous semble cohérent, nous nous interrogeons sur l'intérêt d'ASL pour les salariés.

Social : La direction refuse d'afficher ses intentions sur la négociation des statuts à venir (harmonisation, statut quo ou négociation d'établissement, calendrier, etc...). Elle précise juste que les priorités seront l'intéressement et la participation puis la prévoyance qui est un énorme chantier.

En attendant d'y voir plus clair, SUD a demandé la reconduction de l'accord amiante et rappelé à la direction qu'elle n'avait pas répondu à notre demande d'une réunion de suivi prévue par cet accord.

Concernant le nouveau statut social ASL ; convention collective, accords Groupe et d'Entreprise (prévoyance, Cet, Perco, temps de travail, grilles de classification, ...) la direction se réfugie derrière la période transitoire des 15 mois pour engager les négociations.

Quid sur le Comité d'Entreprise Le Haillan : Au 1^{er} octobre, Herakles continuera d'exister sous l'entité « Safran Céramics ». Une centaine de salariés seraient maintenus avec leur statut social actuel... Sauf que :

-La subvention CE de 5,2% appliquée sur 100 salaires ne serait pas forcément la même qu'aujourd'hui !

-Les effectifs CE resteraient-ils affectés au CE Herakles Le Haillan ?

-Le patrimoine actuel (Corbiac,...) resterait-il à Herakles ?

-Après le 1^{er} octobre, quel sera le devenir des en-cours de prestation (vacances familiales, séjour jeunes, location camping Lacanau, ...) ?

Risques psycho-sociaux : Concernant les RPS nous avons évoqué la situation de 6 salariés impliqués dans la JV1 en situation de « burn-out ». En attendant de connaître les raisons qui ont conduit à cette situation dramatique, SUD a demandé à la direction de répondre à ses obligations légales pour répondre à ces souffrances au travail.

Calendrier : La direction n'a toujours pas remis un calendrier précis du processus en CCE, CE, et CHSCT. La date du 1^{er} octobre pour la création d'ASL est maintenue sans aucun argument crédible sinon la nécessité d'être rapide. Pourquoi une telle précipitation ?

Un processus d'information/consultation très mal engagé : La direction veut recueillir l'avis des instances représentatives du personnel (CHSCT, CCE et CE) avant le 05 juillet 2015. Pourtant :

-Les CHSCT d'établissements n'ont eu qu'une réunion d'information à ce jour, des expertises sont en cours.

-Le CCE et les CE n'arrivent pas à obtenir les réponses aux multiples questions portant sur l'aspect humain, social, économique, financier du projet. Cette précipitation nous paraît irresponsable.

SUD a conscience de la préoccupation ressentie par les salariés et nous la partageons pleinement. Mais face à une direction qui s'enferme dans son mutisme, il nous est difficile de rendre compte de l'évolution de ce dossier.

Le discours a changé et les « beaux parleurs » n'osent plus aller à la rencontre des salariés :

L'annonce de la création d'Herakles s'est faite en grande pompe : le PDG Schleicher n'hésitant pas à remplir des amphis pour essayer de convaincre tous les salariés du bienfondé de ce projet en reprenant le discours des dirigeants Safran: construire un Groupe de plus en plus important. Une volonté affichée d'être le plus nombreux possible, avec une grande diversité dans les activités, pour lutter contre la compétitivité du marché aéronautique. La naissance d'Herakles en était l'exemple le plus flagrant : unir deux sociétés (SME et SPS) pour être leader dans la propulsion.

La création du socle social HERAKLES (rapprochement SME/SPS au sein d'un même groupe SAFRAN) a duré plus de 2 ans : lecture des accords respectifs, croisement des accords d'entreprise, élections professionnelles, pérenniser les Comités d'Entreprises, ...). En 2015, à la veille de la création d'ASL, il reste encore de nombreux sujets à régler : harmonisation des grilles de classification, des subventions CE, des indemnités de frais professionnels, ...

Mais, aujourd'hui, le PDG n'a plus le courage de venir au contact des salariés. Son tour de chant est terminé. Il préfère envoyer ses « petits chanteurs » délivrer un discours basé sur une autre logique :

Plus question d'appartenir à un Groupe (Airbus ou Safran) : Airbus Safran Launchers (ASL) est une nouvelle entreprise issue du rapprochement du Groupe Airbus et Safran à parts égales (50/50). ASL ne dépend ni du Groupe Airbus, ni du Groupe Safran.

La création du socle social devra se faire en marge des accords Groupe (Airbus et Safran). Les négociations devront se faire dans une période dite de substitution, de 15 mois. Aucun travail n'a été fait en amont. Les directions n'ont pas anticipé sur le volet social de cette affaire. Nous pouvons aussi douter sur la solidité des autres volets : organisation, emploi, économique, ...

Au 01 octobre 2015, chaque salarié désigné par notre direction pour entrer dans ASL serait conduit à signer un nouveau contrat de travail. Mais quel sera le contenu de ce contrat de travail en tant qu'acquis sociaux ?

Nous ne sommes pas dans la même configuration que celle de la création Herakles.

Plus de 8000 salariés seraient transférés dans l'entreprise Airbus Safran Launchers (ASL) au 1er octobre 2015. Une projection dans l'inconnu avec un délai de 15 mois pour sauver nos acquis sociaux !!!